

séance dure jusqu'à six heures ce soir, reprenne à sept heures et se prolonge jusqu'à onze heures. Demain, la séance serait levée à six heures du soir. S'il est proposé d'en faire un ordre de la Chambre, nous sommes d'accord.

M. Cameron (High Park): La proposition, monsieur l'Orateur, semble être bien accueillie par la quasi-totalité des députés, et je ne voudrais pas dire que je suis contre. Je voudrais néanmoins signaler à la Chambre que cela supprime l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, aujourd'hui et demain. En donnant mon consentement, je tiens à déclarer sans ambages, qu'à mon avis, on devrait accorder plus de considération aux droits des députés qui veulent discuter de certaines questions et qui ont des choses à dire pendant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. La Chambre consent-elle à ce que nous passions outre à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire et que nous poursuivions le débat jusqu'à six heures?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: Suspendue pour une heure, la séance sera reprise à sept heures, alors que le débat se poursuivra jusqu'à onze heures. Demain, la séance sera levée à six heures du soir. Est-ce convenu?

Des voix: Entendu.

M. l'Orateur suppléant: Il en est ainsi ordonné.

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE

ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME D'AIDE AUX NÉCESSITEUX

La Chambre passe à la suite de la discussion, sur la motion de l'honorable M. MacEachen proposant la 2^e lecture du bill n^o C-207 autorisant le Canada à contribuer aux frais des régimes visant à fournir une assistance publique et des services de bien-être social aux personnes nécessiteuses et à leur égard.

M. Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, je parlais des anciennes promesses électorales qui ont été faites. Je pourrais au moins remercier ces gens de leurs promesses. La seule chose que je regrette, c'est qu'ils ne les ont pas tenues. Ils pourraient peut-être alléguer le manque d'argent à distribuer; mais que dire de l'autre possibilité, les moyens des gens qui en ont besoin. Ont-ils les moyens d'attendre? C'est la première chose que nous

[M. Knowles.]

devrions examiner. Et ceci me reporte au raisonnement de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, lorsqu'il a signalé que peu importe de qui il s'agit, nous avons le devoir, en tant que gouvernement, de nous assurer que tous au pays reçoivent suffisamment pour subvenir à leurs besoins essentiels. Le ministre l'a énoncé fort bien dans son bill. Il a étudié presque tous les aspects de cette question, mais il n'a pas jugé nécessaire de leur accorder assez pour subvenir à ces besoins.

• (5.10 p.m.)

Le gouvernement se demande peut-être où trouver l'argent. Laissez-moi lui dire où il peut commencer à le chercher. Le pays a perdu 130 millions de dollars à la suite de faillites louches et de fraudes fiscales. Le gouvernement devrait examiner les intérêts payés dans le pays—des millions et des millions chaque année—et chercher à en économiser un peu.

Nous avons au pays une production nationale brute de 56 milliards de dollars et une population de 20 millions seulement. En la divisant également, cela produit environ \$2,800 par individu. Quelle part de cette production le peuple obtient-il? Il faut changer un grand nombre de nos lois. Nous accordons beaucoup d'assistance au mauvais moment et aux mauvais endroits. Il faut bien faire les choses, au bon moment et aux bons endroits.

Il y a beaucoup de veuves nécessiteuses au pays qui ont deux, trois, quatre enfants à charge ou davantage, et pourtant elles reçoivent \$10 par enfant et une pension de base pour la mère. Aucune mère ne peut élever ses enfants avec \$10 par mois. Lorsqu'une mère se trouve incapable de subvenir aux besoins de ses enfants, le gouvernement les prend et les confie à des parents adoptifs qui reçoivent de \$35 à \$65 par mois pour leur entretien. Je connais certains orphelinats qui reçoivent jusqu'à \$120 pour l'entretien de jeunes de plus de 16 ans. Si des parents adoptifs ont besoin de \$65 par mois pour élever un enfant et les orphelinats de \$120 par mois, comment les mères nécessiteuses peuvent-elles élever leurs enfants avec \$10 par mois et par enfant? Le gouvernement doit considérer les besoins de ces gens. Si les gouvernements provinciaux n'en tiennent pas compte de façon convenable, le gouvernement fédéral devrait les obliger à le faire. Il vaut beaucoup mieux que des enfants vivent avec leur propre mère qu'avec des parents adoptifs ou dans des orphelinats.

Nous connaissons des cas où des maris sont décédés, laissant de vieilles maisons à leurs